

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCACTION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

069-2023 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

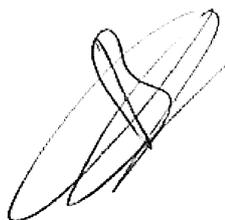
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (Christian MAURIO),

- **DESIGNE** Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETTHOMÉ, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

070-2023 – DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
65742	Subventions de fonctionnement	-1 200.00			
673	Titres annulés	+1 200.00			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Vu le budget Commune 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

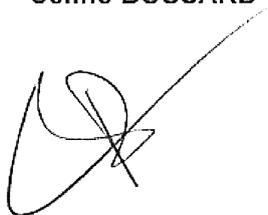
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 au budget Commune 2023 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

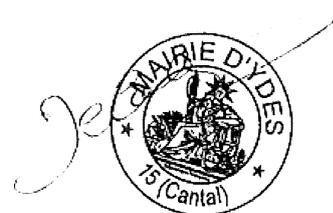
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

071-2023 – BUDGET COMMUNE – AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, et après avis favorable de la Commission des Finances, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article, pour le budget général 2024, à hauteur de 142 036.63 € (25% x 568 146.50 € « crédits ouverts dépenses d'investissement 2023 »)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

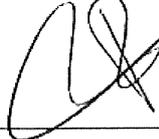
OPERATIONS	BP	DM	TOTAL	AUTORISATIONS 2024
048 – Acquisitions foncières	450.00	0	450.00	112.50
127 – Mobilier-Matériel	26 500.00	+2 200.00	28 700.00	7 175.00
128 – Fonds ouvrage Médiathèque	7 000.00	0	7 000.00	1 750.00
145 – Voirie communale	193 476.00	0	193 476.00	48 369.00
1453 – Rue du Belvédère	15 500.00	+2 500.00	18 000.00	4 500.00
1461 – Autres bâtiments communaux – Immobilisations en cours	30 000.00	-4 700.00	25 300.00	6 325.00
146 – Autres bâtiments communaux – Immobilisations en cours	23 000.00	0	23 000.00	5 750.00
1464 – Installations sportives	3 200.00	0	3 200.00	800.00
1465 – Eglise Ydes-Bourg	210 000.00	0	210 000.00	52 500.00
1467 – Gendarmerie	2 600.00	0	2 600.00	650.00
183 – Travaux électrification	13 100.00	0	13 100.00	3 275.00
2061 – Exécution Affaire Maurio	7 320.50	0	7 320.50	1 830.13
208 – Matériel informatique	1 500.00	0	1 500.00	375.00
211 – Groupe scolaire	10 500.00	0	10 500.00	2 625.00
213 – Signalisation Sécurité	4 000.00	0	4 000.00	1 000.00
218 – Fournitures de travaux en régie	20 000.00	0	20 000.00	5 000.00
TOTAL	568 146.50	0	568 146.50	142 036.63

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à 17 voix pour ,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO),

- **ACCEPTTE** les propositions de M. le Maire que dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

Le Maire
Alain DELAGE




ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

072-2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Conformément aux textes applicables, et après avis favorable de la Commission des Finances, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article, pour le budget assainissement 2024, à hauteur de 496 523.75 € (25% x 1 986 095.00 € « crédits ouverts dépenses d'investissement 2023 »).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATIONS	BP	DM	TOTAL	AUTORISATIONS 2024
10 – Station épuration	6 500.00	0	6 500.00	1 625.00
11 – Travaux divers d'assainissement	36 190.00	0	36 190.00	9 047.50
13 – Création STEP Saignes	67 581.00	0	67 581.00	16 895.25
141 – Réhabilitation Ydes-Centre	819 344.00	0	819 344.00	204 836.00
142 – Réhabilitation Ydes-Bourg	453 580.00	0	453 580.00	113 395.00
143 – Réhabilitation Ydes-Centre autres	602 900.00	0	602 900.00	150 725.00
TOTAL	1 986 095.00	0	1 986 095.00	496 523.75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO),

- **ACCEPTE** les propositions de M. le Maire que dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

Le Maire
Alain DELAGE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

073-2023 – TARIFS MUNICIPAUX 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Sur proposition de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 17 Voix Pour
Et 1 Abstention (M. Christian MAURIO),**

- **DECIDE** d'appliquer, pour l'année 2024, les tarifs municipaux repris en annexes à la présente délibération concernant :

- Les loyers et locations proposés par la commune (annexe n° 1),
- Les locations des salles communales (annexe n° 2),
- Les prestations et ventes (annexe n° 3).

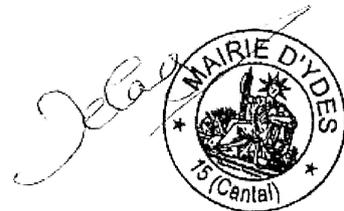
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD

Le Maire
Alain DELAGE



TARIFS DES LOYERS ET LOCATIONS PROPOSES PAR LA COMMUNE D'YDES

(à compter de la date anniversaire du bail ou de la convention)

DESIGNATION	ADRESSE	Tarifs 2024			OBSERVATIONS
		MONTANT ANNUEL	MONTANT TRIMESTRIEL	MONTANT MENSUEL	
LOCAUX COMMERCIAUX					
LOCAL COMMERCIAL (Agence immobilière)	Place Georges Pompidou			selon indice	334,29 € en 2023 - calcul indice
LOCAL FAMILLES RURALES	Place Georges Pompidou			140 €	
LOCAL COMMERCIAL (Vétérinaire)	Place de la Liberté			380 €	
IMM. Ancienne PHARMACIE DE LA MINE	Rue du Docteur Basset			380 €	
MICRO CRECHE	Rue des Ecoles			selon indice	406,74 € en 2023 - calcul indice
BUREAU DE POSTE	Rue Dr Basset		selon indice		862,91 € en 2023 - calcul indice Plus charges
CENTRE DE TRI POSTAL	Avenue Roger Besse		selon indice		1 357,74 € en 2023 - calcul indice Plus charges
AUTRES LOCAUX					
A.E.M.O. (ancienne Mairie)	Place de la Liberté	4 430 €			Plus charges
SECOURS CATHOLIQUE (ancienne Mairie)	Place de la Liberté	430 €			
M. Louis GINHAC, Guérisseur (ancienne Mairie)	Place de la Liberté			130 €	
Espace France Services	Rue du Dr Basset				
PMI Conseil Départemental (Mairie)	Place Georges Pompidou	320 €			
LOGEMENTS :					
Appart M. Serge CONDAMINE	Place de la Liberté			270 €	Plus charges
Appart N° 1 (Ancienne Garderie)	Place de la Liberté			270 €	Plus charges
Appart N° 2 (Ancienne Garderie)	Place de la Liberté			270 €	Plus charges
Appart N° 3 (Ancienne Ecole de Lagnac)	Rue des Ecoles Lagnac			350 €	Plus charges
Appart N° 4 (Ancienne Ecole de Lagnac)	Rue des Ecoles Lagnac			390 €	Plus charges
Appart N° 5 Ancienne Gare d'Ydes Centre	Rue de la Gare			230 €	Plus charges
Appart N° 6 Centre Socio (local Restas du Cœur)	Rue du Professeur H Mondor	130 €			Charges comprises
Studio cinéma	Rue du 11 Novembre			270 €	Charges comprises
GARAGES					
Garage rue Victor HUGO N° 1	Rue Victor Hugo			30 €	
Garage rue Victor HUGO N° 2	Rue Victor Hugo			30 €	
Garage rue Victor HUGO N° 3	Rue Victor Hugo			30 €	
Garage rue Victor HUGO N° 4	Rue Victor Hugo			30 €	
Garage rue Victor HUGO N° 5	Rue Victor Hugo			30 €	
Garage rue Victor HUGO N° 6	Rue Victor Hugo			30 €	
Garage rue Victor HUGO N° 7	Rue Victor Hugo			30 €	
Garage rue Victor HUGO N° 8	Rue Victor Hugo			30 €	
Garage Carrefour rue Victor HUGO N° 9	Rue Victor Hugo			250 €	
Garage Cinéma N° 10	Rue du 11 Novembre			50 €	
AUTRES BÂTIMENTS					
Unité Parkinson	Rue de la Mine		20 700 €		
Gendarmerie	Allée des Templiers	77 224,73 €			
Centre de Secours	Rue Arsène Vermeuzouze				Frais de chauffage

ANNEXE N° 1 Délibération n° 072 - 2023 du 24 Novembre 2023

TARIFS DES LOYERS ET LOCATIONS PROPOSES PAR LA COMMUNE D'YDES

(à compter de la date anniversaire du bail ou de la convention)

DESIGNATION	ADRESSE	Tarifs 2024			OBSERVATIONS
		MONTANT ANNUEL	MONTANT TRIMESTRIEL	MONTANT MENSUEL	
TERRAINS					
Parcelles Les Plaines - ZO 102,104,123,174	Les Plaines Lagnac	700 €			
Parcelles Les Plaines - Soubronne - ZO 29 et 124	Les Plaines Lagnac	160 €			
Parcelles Les Jacquilloux - ZP 0011, 0174	Lagnac	1 190 €			
Parcelles Pont de Vic Les Cougaires Est (Iha) - ZH 0081	Station Pompage de Vic	140 €			

TARIFS LOCATION DES SALLES

DESIGNATION	ADRESSE	BENEFICIAIRE	OBSERVATIONS	2024
Ancienne Mairie (salle rdc)	Place de la Liberté	Scrabble Club, "Aux Couleurs du Temps" et GRETA		
Ancienne Garderie	Place de la Liberté	Association "Le Bostringue"		
Immeuble Centre de Tri Postal (1er étage)	Avenue Roger Bussir	Le Chœur des Volcons		
Ancienne école de Lagnac	Lagnac	Club Générations Mouvement d'Ydes		
La Marquise d'Ydes-Centre	Rue de la Gare	Associations communales		
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		70 €/jour 40 €/demi journée
Salle des Fêtes Ydes-Bourg	Ydes-Bourg	Associations communales		
		Familles Ydes		70 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		70 €/jour 40 €/demi journée
		Cautlon		320 €
Centre Socio Culturel	Rue Pr Henri Mondor	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		80 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		220 €
		Entreprises et CE Ydes (œuvres sociales)		
		Entreprises Promos Commerciales		230 €
		Personnel Communal		50 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 40€	190 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 60 €	320 €
		Cuisines et vaisselle		60 €
		Forfait nettoyage		160 €
		Cautlon		320 €
		Forfait électricité chauffage pour les particuliers / Communales avec recettes / Associations extérieures	ASNC	Forfait applicable entre le 01/11 et le 31/03 70 €
		ASNC (Gym Seniors)	Mardi après midi	
		ASNC (Ateliers passerelle)	Mardi après midi et jeudi matin	
		Tango Rock	Vendredi soir	
Salle des Fêtes de Fenestre	Rue Jean Jaurès	Associations communales		
		Associations extérieures avec ou sans recettes		100 €
		Personnel Communal		50 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 10€	150 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 40€	230 €
		Cautlon		320 €
		Particuliers / Asso.communales avec recettes / Asso.extérieures		Consommation électricité facturée du 01/11 au 31/03
Salle de la Marquise Lagnac	Lagnac	Associations communales		
		Associations extérieures avec ou sans recettes		80 €
		Personnel Communal		50 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 20€	90 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 30€	130 €
		Cuisines et vaisselle		60 €
		Cautlon		320 €
		Particuliers / Asso.communales avec recettes / Asso.extérieures		Consommation électricité facturée du 01/11 au 31/03
Salle du Cinéma	Rue du 11 Novembre	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		80 €
		Associations communales avec recettes et projectionniste		130 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		170 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes avec projectionniste		230 €
		Entreprises et CE Ydes (œuvres sociales)		
		Cautlon		320 €
Salle de Judo	Rue de la Mine	Judo Club d'Ydes		
		Autres cours (Sophrologie, Yoga, etc.)		100 €/an pour 1 h de cours par semaine 200 €/an pour 2h de cours par semaine
Matériel abîmé, cassé ou disparu		Choise		30 €
		Assiette plate ou creuse		3 €
		Assiette à dessert		2,50 €
		Fourchette, couteau, cuillère à soupe, petite cuillère		0,50 €
		Verre ballon		1 €
		Verre flûte		2 €
		Tasse à café		2 €
		sous tasse à café		1,50 €
		Corbeille à pain		4 €
		Gorafe eau		3 €

TARIFS PRESTATIONS ET VENTES

DESIGNATION	TARIFS 2024
CANTINE SCOLAIRE	PRIX DU REPAS (année scolaire)
Enfants école maternelle	QF < 1 250 : 1 € 1 251 < QF < 2 000 : 3,25 € QF > 2 001 : 3,30 €
Enfants école élémentaire	QF < 1 250 : 1 € 1 251 < QF < 2 000 : 3,55 € QF > 2 001 : 3,60 €
Adultes (Agents et enseignants)	5,40 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	Tarifs (année scolaire)
Tarif PERISCOLAIRE	
Garderie matin/soir et Aide aux devoirs	QF < 800 : 1 €/heure 801 < QF < 1 400 : 1,10 €/heure QF > 1 401 : 1,20 €/heure
Tarif ALSH MERCREDI	
1/2 journée sans repas	QF < 800 : 4 € 801 < QF < 1 400 : 6 € QF > 1 401 : 8 €
1/2 journée avec repas ou journée entière sans repas	QF < 800 : 5,80 € 801 < QF < 1 400 : 8,10 € QF > 1 401 : 11,20 €
Journée entière avec repas	QF < 800 : 8,50 € 801 < QF < 1 400 : 14 € QF > 1 401 : 17,50 €
MEDIATHEQUE	ADHESIONS
<i>Résidents Ydes / Sumène Artense Communauté / hors Sumène Artense Communauté</i>	
19 ans et +	18 €
11-18 ans	5 €
0-10 ans	
<i>Touristes</i>	
Tarif	10 €
Caution	50 €
CONCESSIONS CIMETIERES (Perpétuel)	YDES-CENTRE et YDES-BOURG
2 places	350 €
4 places	680 €
Colombarium (Ydes-Centre / Ydes-Bourg)	680 €
Dispersion des cendres	120 €
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Utilisation du domaine public	Forfait 30 €
INSTALLATION DES CIRQUES	
Forfait électricité / eau	Forfait 20 €

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHERMÉ, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

074-2023 – TARIFS EAU - ASSAINISSEMENT 2024

M. le Maire informe l'Assemblée que le Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou s'est récemment réuni afin de fixer les **tarifs « eau » 2024 suivants pour la facturation 2025** :

Prix abonnement : 50 € H.T.

Prix m³ :

Domestique et Professionnels : 1.31 € le m³

Agricole : 1.25 € le m³

Vente en gros - Etablissements Publics : 0.67 m³

Agence de l'Eau – Préservation des ressources : 0.093 €

Taxe pollution : tarif défini par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

En ce qui concerne, les **tarifs assainissement 2024**, et après avis favorable de la Commission des Finances, M. le Maire propose d'appliquer les tarifs ci-dessous sur les consommations d'eau 2024 pour une facturation 2025 :

- Frais d'abonnement = **65 €**

- M³ d'assainissement = **1.50 €**

+ Redevance modernisation : **0.25 €/m³** (fixé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par 17 Voix Pour

Et 1 Abstention (M. Christian MAURIO)

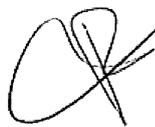
- **DECIDE** d'adopter les tarifs ci-dessus pour l'année 2024 (consommations d'eau 2024 pour une facturation 2025).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETTHOMÉ, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

075-2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2024 – REHABILITATION SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF YDES-CENTRE – TRANCHE 2

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif d'Ydes-Centre sont en cours de réalisation sur le secteur collège (secteur S1A).

Pour 2024, la Commune d'Ydes souhaite entreprendre, en 2024, une seconde tranche de travaux sur les secteurs suivants : Allée de la Gravière / Rue Arsène Vermeuzouze (S3), Rue de la Gare (S12A), Avenue de la Libération / Rue Jean Cinié (S2), Voie verte (S2/S36), Rue et Impasse de la Sumène (S8), Rue de la Sumène (S9), Rues et Impasses Blaise Pascal / du 11 Novembre / du Docteur Basset (S6).

Le Cabinet ALTEREO a été missionné pour la maîtrise d'œuvre de cette opération. Son coût total est estimé à 1 149 776.30 € H.T. (soit 1 379 531.56 € T.T.C.)

Vu l'appel à projets D.E.T.R. 2024,

Vu l'estimation de la seconde tranche des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif d'Ydes-Centre, qui s'élève à 1 149 776.30 € H.T.,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. 2024, pour la seconde tranche des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif d'Ydes-Centre sur les secteurs suivants : Allée de la Gravière / Rue Arsène Vermeuzouze (S3), Rue de la Gare (S12A), Avenue de la Libération / Rue Jean Cinié (S2), Voie verte (S2/S36), Rue et Impasse de la Sumène (S8), Rue de la Sumène (S9), Rues et Impasses Blaise Pascal / du 11 Novembre / du Docteur Basset (S6).,

-DIT que cette opération est estimée à 1 149 776.30 € H.T.

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	1 149 776.30 €
Subvention D.E.T.R. (20 %)	229 955.26 €
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	689 865.78 €
Autofinancement	229 955.26 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

Le Maire
Alain DELAGE




DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

076-2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.I.L. 2024 – RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE ET SECURITE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

M. le Maire indique que la Commune d'Ydes va prochainement réaliser des travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel. Ce projet permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de réduire les coûts de son fonctionnement et de mettre en conformité son accessibilité et sa sécurité.

M. David CHASTAIN, Architecte, a été missionné par la Commune pour la maîtrise d'œuvre de cette opération. Son coût total est estimé à 601 875.67 € H.T. (soit 722 250.80 € T.T.C.).

Vu l'appel à projets D.S.I.L. 2024,

Vu l'estimation des travaux de rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-SOLLICITE une subvention au titre de la D.S.I.L. 2024, pour les travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes,

-DIT que le coût total de l'opération est estimé à 601 875.67 € H.T.,

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	601 875.67 €
Subvention D.S.I.L. (20 %)	120 375.13 €
Subvention Fonds Vert	240 750.27 €
Subvention Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	100 000.00 €
Autofinancement	140 750.27 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD

Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

077-2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – « CONFERENCE DES FINANCEURS DU CANTAL » POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PROXIMITE SENIORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 précisant les délégations accordées au maire par le Conseil Municipal,
Vu l'appel à projets « CONFERENCE DES FINANCEURS DU CANTAL »,
Considérant que la Commune d'Ydes a mis en place, depuis le 1^{er} Mars 2017, un service proximité seniors entièrement gratuit s'adressant aux personnes âgées qui ont des difficultés pour se déplacer afin de faire leurs courses ou se rendre auprès d'une administration, à des rendez-vous médicaux, des organismes bancaires ou postaux. Ce service propose également des activités mais aussi des journées d'animations ou des sorties,
Considérant que, par le biais de ce service proximité seniors, la Municipalité d'Ydes cherche à favoriser le maintien à domicile en palliant aux difficultés ressenties par les personnes âgées fragilisées et isolées vivant à leur domicile,
Considérant que les dépenses annuelles de fonctionnement de ce service proximité seniors sont entièrement financées par la collectivité,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

-SOLLICITE une subvention annuelle auprès du Conseil Départemental du Cantal, au titre de la « Conférence des Financeurs du Cantal », jusqu'en 2026, pour le fonctionnement du Service Proximité Seniors,

-DIT que le budget prévisionnel du Service Proximité Seniors s'élève à 54 750 €,

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Fonctionnement du Service Proximité Seniors	54 750 €
Subvention annuelle « Conférence des Financeurs du Cantal »	10 000 €
Autofinancement	44 750 €

-DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE




ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE

NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

078-2023 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « AUX COULEURS DU TEMPS » POUR L'ORGANISATION DU « PRINTEMPS DES ARTS 2024 »

M. le Maire indique à l'Assemblée que l'association « Aux Couleurs du Temps », qui a assuré l'organisation du « Printemps des Arts » en avril 2023, souhaite renouveler cette manifestation pour 2024.

A cet effet, elle sollicite une subvention exceptionnelle.

Vu le Budget Communal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 750 € à l'association « Aux Couleurs du Temps » pour l'organisation du « Printemps des Arts 2024 » ;

- **DIT** que ces dépenses seront prises en charge par le Budget Communal ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

**La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD**

**Le Maire
Alain DELAGE**



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Angé FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

079-2023 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 – CREATION DE QUATRE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

M. le Maire informe l'Assemblée qu'afin de réaliser des opérations du recensement 2024 sur la Commune d'Ydes, il convient de créer quatre emplois d'agents recenseurs.

D'ores-et-déjà, un arrêté municipal a été pris afin de désigner le coordonnateur communal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création d'emplois non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de :
quatre emplois d'agents recenseurs contractuels, à temps non complet, pour la période du 03 janvier 2024 au 23 février 2024 inclus.

- **DIT** que les agents recenseurs seront payés sur un forfait de 839.75 € brut, sur lequel les cotisations réglementaires seront appliquées.

- **DIT** que la collectivité versera à chaque agent recenseur un forfait de 400 € au titre de frais de transport.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

080-2023 – RECTIFICATION AJOUT DE DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans sa séance du 06 octobre 2023, et dans un souci de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal a décidé de lui confier deux délégations supplémentaires lui permettant :

- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Néanmoins, le contrôle de légalité de la Préfecture du Cantal estimant que le 2^{ème} point n'est pas précis, il convient de délibérer de nouveau.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** que M. le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :
 - * D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
 - * De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans aucune limite.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE NOVEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JULLIARD, Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Gisèle TERNAT, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Bernard BOUVELOT à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

081-2023 – ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI – APPLICATION TARIF EN CAS D'ABSENCE NON JUSTIFIEE DE L'ENFANT INSCRIT AU REPAS DU MERCREDI

M. le Maire rappelle les tarifs d'inscription de l'accueil périscolaire du mercredi votés lors la séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2023.

Il propose d'appliquer un tarif de 4.45 € en cas d'absence non justifiée d'un enfant inscrit au repas du mercredi. Ce montant permettrait de rembourser le repas réservé non pris ce jour-là.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
Le Conseil Municipal**

- **DECIDE** d'appliquer un tarif de 4.45 € en cas d'absence non justifiée d'un enfant inscrit au repas du mercredi, dans le cadre de l'accueil périscolaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD

Le Maire
Alain DELAGE

